

POLITIQUE

BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

Mentions Relatives:

COF-EA, COF-RA, COH-EA, EEB-RA, GBB-RA, IGO-RA, IGP-RA, JFA, JFA-RA, JGA, JGB-RA, JPC-RA, KGA-RA

Offices Responsables:

Chief Academic Officer
Chief Operating Officer
Deputy Superintendent of School Support and Improvement

Prévention de l'Alcool, du Tabac, et de l'Abus d'Autre Drogue à Montgomery County Public Schools

A. OBJECTIF

L'objectif de cette politique est de fournir un cadre pour créer et maintenir un environnement sûr pour l'enseignement, l'apprentissage, et le travail au sein de Montgomery County Public Schools (MCPS) qui est exempt d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.

B. PROBLÈME

Le Board of Education de Montgomery County (Board) reconnaît l'effet nocif de l'abus d'alcool, de tabac, et d'autres drogues sur l'ensemble de la société, ainsi que l'effet particulier de l'abus de ces produits chimiques et médicaments qui déclenchent l'accoutumance sur le développement physique, socio-émotionnel, et intellectuel d'élèves. Le Board affirme son intérêt à travailler avec les parents/tuteurs légaux et des groupes de la communauté afin de fournir aux élèves les connaissances, les compétences de prise de décisions, et les stratégies pour la santé qui sont essentielles dans la réalisation de leur potentiel physique, socio-émotionnel, et académique. En tant qu'employeur, le Board affirme en outre les systèmes de bien-être des employés établis dans la Politique GAA du Board, *Environnement de Travail Positif dans une Organisation Auto-Renouvelable (Positive Work Environment in a Self-Renewing Organization)*, et l'intérêt du Board à maintenir un milieu de travail qui est exempt d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.

MCPS organisera avec la communauté et fournira, au besoin, la prévention et l'éducation relatives aux substances légales et illégales; de l'assistance, de l'intervention, des recommandations, et des conseils; et, lorsque nécessaire, poursuivra des sanctions pour ceux qui enfreignent les lois, les politiques du Board, et les règlements de MCPS relatifs à l'alcool, au tabac, et à d'autres drogues.

C. POSITION

Les employés et les élèves de MCPS sont tenus de se conformer aux lois fédérales, de l'état, et locales et de démontrer par leurs actions, actes, et instruction qu'ils n'encouragent ni ne tolèrent l'abus de l'alcool, du tabac, ou d'autres drogues.

Le Board s'engage à interdire la possession, l'usage, et la distribution d'alcool, de tabac, et d'autres drogues sur la propriété de MCPS.

Dans cette politique, la propriété de MCPS signifie n'importe quelle école ou autre installation, y compris les terrains appartenant à ou exploités par MCPS, les autobus et autres véhicules de MCPS, ainsi que l'installation et/ou les terrains où ont lieu les activités de MCPS auxquelles les élèves participent. Cette politique ne vise pas à interdire les activités légales des employés de MCPS en dehors des propriétés de MCPS, durant leurs temps libres.

1. Communication et Éducation

- a) MCPS notifie ses employés, élèves, et parents/tuteurs légaux concernant les politiques du Board, les règlements de MCPS, et les lois pertinentes qui sont conçus en vue de créer un environnement sûr pour l'enseignement, l'apprentissage, et le travail qui est exempt d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.
- b) MCPS développe et met en œuvre pour les élèves un programme d'études de santé compréhensif fondé sur la recherche, à partir des niveaux élémentaires. Le programme d'études abordent des facteurs qui influencent l'usage d'alcool, de tabac, et d'autres drogues: l'effet nocif de l'abus d'alcool, de tabac, et d'autres drogues sur l'ensemble de la société, ainsi que l'effet particulier de l'abus de ces produits chimiques et médicaments qui déclenchent l'accoutumance sur le développement physique, socio-émotionnel, et intellectuel d'élèves.
- c) MCPS développe, met en œuvre, et soutient des programmes de prévention et encourage les élèves à aider d'autres élèves à éviter la consommation de l'alcool, du tabac, et d'autres drogues.

2. Identification et Assistance

- a) MCPS, en coopération avec la communauté, promeut un accès à l'assistance personnelle pour les élèves et les employés, en vue de prévenir ou de traiter l'abus d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.
 - (1) L'assistance pour les élèves peut comprendre la provision directe de services ou la recommandation à, selon le besoin, des services de conseil au niveau de l'école, des organisations de soutien pour les élèves, des programmes alternatifs, des programmes de traitement publics ou privés, et d'autres services et soutiens de la communauté.
 - (2) L'assistance pour les employés est fournie par l'intermédiaire du Programme d'Assistance pour les Employés (Employee Assistance Program), conformément à la Politique GAA du Board, *Environnement de Travail Positif dans une Organisation Auto-Renouvelable*.
- (B) MCPS établira des procédures pour communiquer avec les parents ou les tuteurs légaux d'élèves mineurs concernant les élèves pour lesquels les employés ont des préoccupations, d'une manière qui respecte la confidentialité.

3. Coordination de Ressources dans la Communauté

MCPS participera dans des efforts de l'ensemble de la communauté en vue de lutter contre la possession, l'usage, et la distribution d'alcool et d'autres drogues. MCPS soutient et encourage des partenariats avec la communauté, les prestataires de santé de la communauté, et autres agences locales, de l'état, et fédérales pour améliorer l'accès aux services de prévention ou de traitement qui abordent les problèmes associés avec l'abus d'alcool et d'autres drogues.

4. Exécution

- a) MCPS s'assurera qu'une action rapide a lieu afin d'achever l'objectif général d'un environnement scolaire sûr qui est exempt d'alcool, de tabac, et d'autres drogues, comme suit:
 - (1) Imposer des mesures pour interdire la vente ou l'usage de tabac sur la propriété de MCPS, et pour interdire la possession de tabac ou de produits du tabac par les élèves sur la propriété de MCPS

- (2) Imposer des mesures pour interdire l'entrée d'alcool et d'autres drogues sur la propriété de MCPS
 - (3) Fournir des mesures de sécurité pour faire face aux problèmes relatifs aux armes et à la violence ou à la menace de violence parfois associées à la possession, l'usage, ou la distribution d'alcool et d'autres drogues.
 - (4) Coopérer avec des agences locales, de l'état, et fédérales afin de faire face aux problèmes associés avec l'abus d'alcool et d'autres drogues, y compris la prévention, l'éducation, le traitement, et l'application de la loi
- b) Toute activité illégale relative à ou impliquant l'alcool ou autres drogues par tout employé de MCPS, quel que soit le lieu, représente des motifs pour une action disciplinaire, jusque et y compris le congédiement immédiat. Une condamnation criminelle n'est pas nécessaire pour qu'une action disciplinaire soit prise.
 - c) Les normes disciplinaires et les procédures pour les activités impliquant les élèves sont établies dans la Politique JFA du Board, *Droits et Responsabilités de l'Élève (Student Rights and Responsibilities)*, et dans le Règlement JFA-RA, *Droits et Responsabilités de l'Élève*.
5. Comme l'exige la loi du Maryland, le superintendent des écoles établira des procédures en vue de fournir des soins médicaux d'urgence à tout élève, ou à toute autre personne qui se trouve sur la propriété scolaire, que l'on croît raisonnablement en situation de surdose d'opioïde.
- a) L'infirmier(ière) scolaire, le personnel de soins de santé scolaire, et les autres membres du personnel identifiés par le superintendent des écoles ou son représentant, sont autorisés à administrer Naloxone ou un autre médicament qui annule les effets de la surdose à un élève ou une autre personne qui se trouve sur la propriété scolaire.
 - b) Le superintendent des écoles développera et mettra en œuvre des procédures pour:
 - (1) obtenir et garder, dans les écoles, Naloxone ou un autre médicament qui annule les effets de la surdose, à utiliser en cas d'urgence; et

- (2) informer les parents/tuteurs légaux de telles procédures au début de chaque année scolaire.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1. Un environnement sûr pour l'enseignement, l'apprentissage, et le travail au sein de MCPS qui est exempt d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.
2. Le développement et la mise en œuvre de règlements qui protègent les droits de l'employé et de l'élève et qui appliquent les lois fédérales, de l'état, et locales, ainsi que les politiques du Board et les règlements de MCPS.
3. Des élèves et des employés qui sont informés et équipés au sujet des connaissances, des compétences de prise de décision, et des stratégies pour la santé qui leur permettent d'apprendre et de travailler à leur meilleur potentiel, sans l'effet nocif de l'abus d'alcool, de tabac, et d'autres drogues.

E. EXAMEN ET SIGNALISATION

1. Le superintendent des écoles développe des règlements et procédures en vue de mettre en œuvre cette politique d'une manière qui protège de façon appropriée la vie privée des élèves et des employés.
2. MCPS informe le public et le Board au sujet de la mise en œuvre de cette politique en ce qui concerne les élèves, par la signalisation annuelle de données agrégées d'élèves relatives aux incidents sérieux impliquant l'alcool et autres drogues.
3. Les incidents liés à des employés sont gérés et surveillés par l'Office of the Chief Operating Officer.

Cette politique sera examinée conformément au processus d'examen des politiques du Board.

Mentions Relatives:

Loi sur le Dépistage des Employés de Transport Omnibus (Omnibus Transportation Employee Testing Act), Loi Publique 102-143, codifié à 49 Code de Règlements Fédéraux Partie 40; Code Annoté du Maryland, Article sur l'Éducation(ED) §4-124, §7-411-413, §7-426.5, §7-428, §26-103; Code Annoté du Maryland, Article sur la Loi Criminelle, §5-627; Règlements du Code du Maryland 13A.02.04, 13A08.01.08, Documents de MCPS Relatifs: Drogues et

Alcool et les Règles de Dépistage: Guide pour les Superviseurs (Drugs and Alcohol and the Testing Rules: Handbook for Supervisors), Programme d'Assistance pour les Employés (Employee Assistance Program); (Cadre de Programme d'Études de l'Éducation de Santé K-12 de MCPS (MCPS K-12 Health Education Curriculum Framework); Normes de Juste Cause pour le Personnel de Bus et les Conducteurs de Bus (Just Cause Standards for Bus Attendants and Bus Operators), Department of Transportation; Guide des Sports au Lycée (High School Athletic Handbook); Information de Participation dans les Sports pour les Élèves et les Parents (Student-Parent Athletic Participation Information)

Historique de la Politique: Adoptée par la Résolution N° 370-90, le 12 juin 1990; modifiée par la Résolution N° 704-90, le 13 novembre 1990, modifiée par la Résolution N° 328-13, le 13 juin 2013, modifiée par la Résolution N° 316-17, le 26 juin 2017.

Noter l'histoire précédente de la politique: Adoptée par la Résolution N° 332-70, le 9 juin 1970, modifiée par la Résolution N° 294-73, le 30 avril 1973, modifiée par la Résolution N° 652-83, le 25 juillet 1983, modifiée par la Résolution N° 709-83, le 9 décembre 1983, reformatée conformément à la Résolution N° 333-86, le 12 juin 1986 et la Résolution N° 458-86, le 12 août 1986, acceptée par la Résolution N° 517-86, le 22 septembre 1986; annulée par la Résolution N° 370-90, le 12 juin 1990.